



Siège social :
23, avenue Georges Pompidou
71100 CHALON-SUR-SAONE

☎ : 06.68.83.48.79
@ : sbvdheune@orange.fr

Comité Syndical du jeudi 7 mars 2024

Rapport d'orientation budgétaire

Rappel réglementaire

Un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire pour les syndicats comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présentation des orientations budgétaires intervient dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du budget (Article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

LE SMABVD : LA GEMAPI A L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

Les 9 EPCI membres :

- la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud ;
- la Communauté d'agglomération Le Grand Chalons ;
- la Communauté urbaine le Creusot Montceau ;
- la Communauté de communes Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ;
- la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan ;
- la Communauté de communes Saône Doubs Bresse ;
- la Communauté de communes de Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche ;
- la Communauté de communes Rives de Saône ;
- la Communauté de communes Sud Côte-Chalonnaise.

Le territoire du syndicat en chiffres :

- Situé à cheval sur deux départements : la Côte d'Or et la Saône et Loire.
- **134 communes** ;
- **400 km** de cours d'eau ;
- **824 km²** de superficie ;
- **78 253 habitants concernés.**

Les principaux cours d'eau du bassin hydrographique sont : la **Dheune** (76,5 km), le **Meuzin** (36,4 km), l'**avant-Dheune** (26,2 km), le **Rhoin** (23,1 km) ; la **Bouzaize** (22 km) ; la **Cozanne** (11,4 km).

LES COMPÉTENCES DU SYNDICAT

Le SMABVD assure la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite GEMAPI, dont les missions sont définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- **1° L'aménagement du bassin hydrographique :**

Études et travaux pour la mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle du bassin versant pour l'aménagement et la gestion de zones d'expansion de crues (ZEC).

- **2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau :**

Entretiens courants du lit mineur, des berges et de la végétation rivulaire des cours d'eau et lutte contre les espèces invasives ;

Appui / Conseil technique auprès des riverains des cours d'eau ;

Aménagements tels que le confortement de berges, la pose de clôtures et d'abreuvoirs.

- **5° La défense contre les inondations :**

Travaux, entretiens et gestions d'aménagements hydrauliques sur les cours d'eau en vue de prévenir des inondations ;

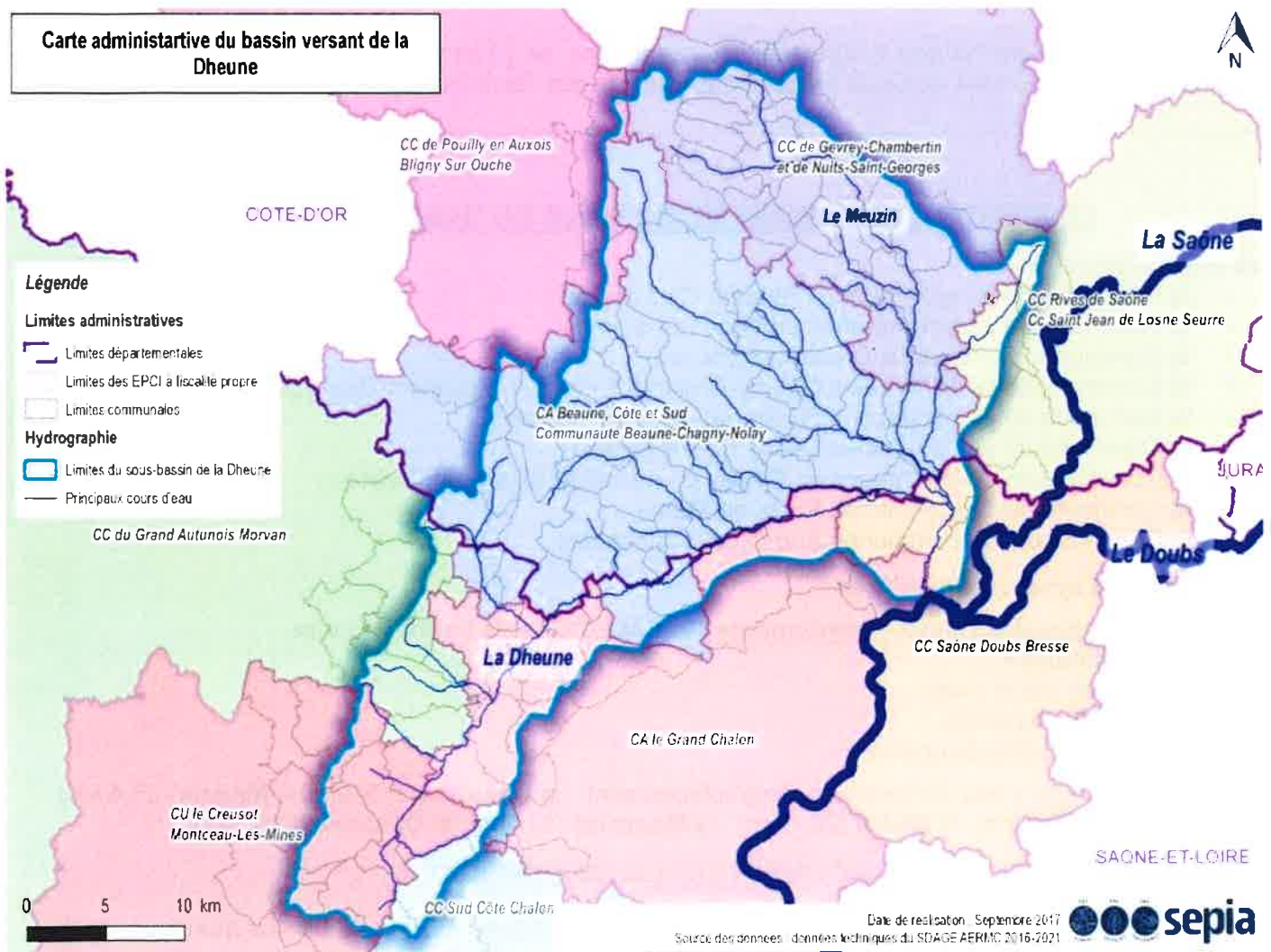
- **8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines :**

Appui / Conseil, études et travaux pour la restauration hydromorphologique des cours d'eau ;

Études et appuis techniques auprès des propriétaires pour la restauration de la continuité écologique et pour la gestion de leurs ouvrages ;

Études, entretiens, gestion et restauration des zones humides ainsi que des zones boisées riveraines (*ripisylve*).

LE TERRITOIRE



RETOUR SUR L'EXERCICE 2023

L'année 2023 a été marquée par le lancement de plusieurs projets d'envergure qui se concrétiseront à l'horizon 2024. Parmi les plus marquants, le Programme Pluriannuel d'Entretien des cours d'eau du bassin versant de la Dheune, qui permettra dès mi 2024 de développer une stratégie d'intervention à l'appui d'une Déclaration d'Intérêt Générale. S'ajoute la finalisation de l'étude de réintégration de la Bouzaise à Beaune qui aboutira au lancement de la 1^{ère} tranche de travaux durant l'été 2024.

La plupart des opérations de travaux et d'études programmées en 2023 ont été engagées.

Un élément marquant à retenir : La prise de poste du nouveau technicien de rivière Simon EMINET.

Ressources Humaines

2,3 ETP ;

- Le poste de Chargé de Mission est assuré par **M. Nicolas JOUAN** (1 ETP) ;
- Le poste de Technicien rivière est assuré par **M. Florian DELECOURT** (du 01/01/2023 au 20/04/2023) **M. Simon EMINET** (du 15/05/2023 au 31/12/2023) (1 ETP) ;
- Le poste secrétariat et comptabilité est assuré par **Mme Hélène ONATES** (0,3 ETP).

Quelques Repères sur les missions réalisées en interne

- Gestion des contacts avec les acteurs du territoire, les riverains des cours d'eau et les partenaires techniques et financiers (DDT 21 et 71, AERMC, Fédérations de Pêche, Conseils Départementaux 21 et 71, CRBFC, etc...) ;
- Élaboration des cahiers des charges et suivi des études ;
- Construction et suivi des dossiers réglementaires « loi sur l'eau » (DDT 21 et 71) ;
- Suivi des chantiers de travaux de restauration ;
- Suivi des travaux d'entretien des cours d'eau : Retrait des embâcles et gestion des atterrissements ;
- Réponses aux sollicitations locales avec visites sur le terrain et état des lieux des secteurs à enjeu inondation ;
- Suivi du contrat de bassin Dheune 2022-2024 en partenariat avec l'AERMC ;
- Mise en place et animation des réunions de concertation autour des programmes d'actions ;
- Élaboration des demandes de subventions AERMC, Départements 21 et 71 (2023 et 2024) et des livrables nécessaires à leur solde (2023) ;

Études externalisées : 90 019€ réalisé en 2023 / Subventions reçues en 2023 : 35 257€

- Poursuite « Étude réintégration Bouzaise en traversée urbaine de Beaune ». Rendu de la phase Projet/Dossier Loi sur l'Eau.

Niveau de réalisation : 90%

EPCI concerné : CABCS.

Montant du marché : 31 000,00€ (ARTELIA).

Pour mémoire ; Montant réalisé sur l'exercice 2021 : 2 050,00€ ; et sur l'exercice 2022 : 11 730,00€.

Montant réalisé sur l'exercice 2023 : 0 € (facturation de la prestation en 2024)

- Reste à financer sur 2024 : 14 220,00€

Financement : SMABVD 100% (financement AERMC de l'étude au moment des travaux)

- **Étude hydraulique et hydromorphologique sur la Dheune aval (5 ouvrages).** Rendu de la phase diagnostic et phase Avant-Projet Sommaire.

Niveau de réalisation : 100%

EPCI concerné : CABCS, CAGC, CCSDB.

Montant du marché : 65 490,00€ (PCM ENVIRONNEMENT).

Montant réalisé sur l'exercice 2023 : 990,00€

Financement : SMABVD 50% AERMC 50% (subvention à solder sur 2024)

- **Étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur la Bouzaise au droit du moulin Bourguignon à Meursanges. Élaboration des phases Esquisse (ESQ), Avant-Projet (AVP) et Projet (PRO).**

Niveau de réalisation : 40%

EPCI concerné : CABCS.

Montant du marché : 57 987,00€ (PCM ENVIRONNEMENT).

Montant réalisé sur l'exercice 2023 : 13 005,00€

- Reste à financer sur 2024 : 19 770,00€

Montant perçu en 2023 : 12 600,00€ (AERMC acompte 1)

Financement : AERMC 50%*, CD21 20% et SMABVD 30%

(*) action inscrite dans le cadre du contrat de bassin 2022-2024

- **Étude d'élaboration d'une stratégie d'entretien à l'échelle du territoire sur 400 km de cours d'eau (Programme Pluriannuel d'Entretien / PPE) », élaboration et suivi des dossiers règlementaires auprès des services instructeurs (DDT, OFB).**

Niveau de réalisation : 50%

EPCI concerné : Toutes (9).

Montant du marché : 90 630,00€ (PCM ENVIRONNEMENT).

Montant réalisé sur l'exercice 2023 : 64 698,00€

- Reste à financer sur 2024 : 25 932,00€

Montant perçu en 2023 : 22 657,00€ (AERMC acompte 1)

Financement : AERMC 50%*, CD21 10% et SMABVD 40%

(*) action inscrite dans le cadre du contrat de bassin 2022-2024

- **« Étude pour la restauration morphologique de la Lauve en traversée urbaine de Ladoix-Serrigny » en phase opérationnelle avant travaux.**

Niveau de réalisation : 100%

EPCI concerné : CABCS.

Montant du marché : 8 496,00€ (SETEC HYRADRATEC).

Montant réalisé sur l'exercice 2023 : 8 496,00€

Financement : SMABVD 100%.

- **Appui technique de l'EPTB pour « l'opération de restauration d'un ancien méandre de la Dheune à Saint-Loup-Géanges ».**

Niveau de réalisation : 70%

EPCI concerné : CAGC.

Montant du marché : 5 310,00€ (EPTB).

Montant réalisé sur l'exercice 2023 : 2 830,00€

Missions réalisées en interne préalablement à des travaux ou des études externalisées

- **Travail préparatoire au lancement de « la mise en défens de la Dheune, de la Bouzaise et du Meuzin à Palleau ».**

Opération réalisée en interne (Visite de terrain et approbation du projet avec les partenaires techniques et financiers ; Élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ; Sélection et mandatement du prestataire).

Niveau de réalisation : 100%

EPCI concerné : CCSDB.

-
- **Travail préparatoire au lancement de « l'opération de restauration d'un ancien méandre de la Dheune à Saint-Loup-Géanges ».**

Opération réalisée en interne (Réunions et approbation du projet avec les partenaires techniques et financiers ; Élaboration de la phase Diagnostique et Projet ; Dossier Loi sur l'eau et Dossier de consultation des entreprises).

Niveau de réalisation : 80%

EPCI concerné : CAGC.

Pilotage d'un groupe de travail pour la mise en place d'une gestion sédimentaire sur la Dheune et le Ru de la Moucherie, au niveau de Saint-Julien-sur-Dheune en collaboration avec VNF. (Réunions et approbation du projet avec VNF, la commune et les services de l'Etat ; Dossier Loi sur l'eau et Dossier de Consultation des Entreprises).

Niveau de réalisation : 100%

EPCI concerné : CUCM.

-
- **Suivi du débit des cours d'eau en période d'étiage entre mai et octobre (*observation à partir de 37 stations*) à l'échelle du Bassin Versant. Partage des données avec les services de l'État (OFB, DDT), rédaction d'un rapport pour l'AERMC.**

Niveau de réalisation : 100%

Opérations de travaux supervisées en interne : 33 702€ réalisé en 2023

- Travaux d'entretien des cours d'eau.

Retrait des embâcles : 74 points d'intervention (153 arbres retirés, 8 souches refixées, 6 arbres étêtés) 25 communes, 12 cours d'eau et 4 intercommunalités (CABCS, CAGC, CCGC NSG, CCSDB, CCGAM) ont été concernées par ces travaux.

Niveau de réalisation : 100%

Montant budgétisé sur l'exercice 2023 : 36 000,00€

Montant réalisé sur l'exercice 2023 : 33 702,00€

(Marché à bons de commande : AF DEBROUSSAILLAGE et E. CHENOT).

Financement : SMABVD 100%

Formation technique des agents

- CNFPT : « Le suivi et les travaux de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) »

Niveau de réalisation : 100%

Montant budgétisé sur l'exercice 2023 : 2 500,00€

Montant réalisé sur l'exercice 2023 : 0€ (pris en charge par le CNFPT)

Lutte contre les espèces animales envahissantes

- Régulation des espèces animales envahissantes telles que le ragondin et le rat-musqué avec le concours des associations de piégeurs agréés

Montant réalisé sur l'exercice 2023 : 3 939 €

Niveau de réalisation : 499 captures

Financement : SMABVD 100%

Action d'information / formation des élus

- Le 28 septembre 2023 à PALLEAU, organisation de la 1^{ère} journée de sensibilisation des élus sur la réglementation et le bon fonctionnement des cours d'eau. 28 personnes ont participé à cette journée où sont intervenus la DDT et le BRGM.

Financement buffet du midi : SMABVD 100%

SITUATION FINANCIÈRE DU SYNDICAT

Rappel des grandes données du budget primitif 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	Voté 2023	RECETTES	Voté 2023
Immobilisations incorporelles	96 481,00	Excédents reportés	5 781,98
Immobilisations corporelles	3 500,00	Virement de la section de fonctionnement	4 922,26
Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 260,00	Subventions d'investissement reçues	78 113
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 423,76
TOTAL	122 241,00	TOTAL	122 241,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	Voté 2023	RECETTES	Voté 2023
Charges à caractère général	297 395,00	Excédents reportés	82 031,39
Charges de personnel et frais assimilés	84 600,00	Dotations, subventions et participations	353 882,00
Autres charges de gestion courante	33 950,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 260,00
Dépenses imprévues	3 882,37		
Virement à la section d'investissement	4 922,26		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 423,76		
TOTAL	458 173,39	TOTAL	458 173,39

À la date du 31.12.2023, le syndicat présente la situation financière suivante :

- **Pas d'endettement ;**

Un résultat positif arrêté à 57 872,05€ (Capacité d'autofinancement nette).

*Déficit de 26 049,61€ en investissement.
Excédent de 83 921,66€ en fonctionnement.*

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Les orientations budgétaires pour 2024 du SMABVD sont basées sur les données connues à ce jour.

- 24 315,00€ pour les charges à caractère générale.
- 107 119,00€ pour la charge de personnel qui est en évolution de 21% (majoration du point d'indice et provision pour le recrutement d'un nouveau chargé de mission de haute technicité à compter du 1^{er} avril 2024).
- 26 000,00€ pour les travaux d'entretien des cours d'eau (retrait des embâcles et atterrissements) à charge intégrale du syndicat.
- 351 572,00€ au cumul (fonctionnement et investissement) pour les différentes opérations d'étude et de travaux d'aménagement avec un subventionnement mobilisable à hauteur de 288 243,00€ auprès de l'AERMC, la RBFC et le CD21 et CD71.

À retenir : Les délais d'obtention du règlement des subventions peut être long, et pour assurer un niveau de trésorerie suffisant au paiement des factures, le SMABVD dispose d'une ligne de trésorerie de 60 000,00€ auprès d'un établissement bancaire.

Ressources Humaines

2,3 ETP avec stabilité au niveau de l'effectif.

- Le poste de Chargé de Mission est assuré par **M. Nicolas JOUAN** (1 ETP) jusqu'au 31 mars 2024. Un recrutement est en cours pour assurer son remplacement ;
- Le poste de Technicien rivière est assuré par **M. Simon EMINET** (1 ETP) ;
- Le poste secrétariat et comptabilité est assuré par **Mme Hélène ONATES** (0,3 ETP).

Études externalisées : 87 742,00 € au BP 2024 / Subventionnement attendu : 100 912,00€

- **Projet de réintégration Bouzaise en traversée urbaine de Beaune.**

- **Prestation diagnostique écologique** (réalisé en 2023) (SITELECO)

Montant du marché : 9 870,00€ / solde à inscrire au BP 2024 : 9 870,00 €

- **Phase PRO et Dossier réglementaire** (DLE/DIG réalisé fin 2023 début 2024) (ARTELIA)

Montant du marché : 31 000,00€ / solde à inscrire au BP 2024 : 14 220,00€.

- **Maitrise d'Œuvre** (ARTELIA)

Montant du marché 15 810,00€ / solde à inscrire au BP 2024 : 15 810,00€.

- **Prestation Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé**

Montant prévisionnel 2024 à inscrire : 1 140,00€

- **Prestation création d'une maquette panneau de sensibilisation**

Montant prévisionnel 2024 à inscrire : 1 000,00€

Niveau de réalisation prévu à la fin 2024 : 100%.

EPCI concerné : CABCS.

Montant total prévisionnel 2024 du projet : 42 040,00€

Financement prévisionnel : SMABVD 30%, 70% AERMC (29 430€)

-
- **Poursuite « Étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur la Bouzaise au droit du moulin Bourguignon à Meursanges ». Élaboration des phases Avant-Projet (AVP) et Projet (PRO).**

Niveau de réalisation prévu à la fin 2024 : 100%.

EPCI concerné : CABCS

Montant du marché : 57 987,00€ / solde à inscrire au BP 2024 : 19 770,00€.

Financement : AERMC 50% (12 600€) *, CD21 20% (10 000€) et SMABVD 30%.

(*) action inscrite dans le cadre du contrat de bassin 2022-2024.

- **Étude d'élaboration d'une stratégie d'entretien à l'échelle du territoire sur 400 km de cours d'eau (Programme Pluriannuel d'Entretien / PPE) », élaboration et suivi des dossiers réglementaires auprès des services instructeurs (DDT, OFB).**

Niveau de réalisation prévu à la fin 2024 : 100%

EPCI concernés : Toutes (9)

Montant du marché : 90 630,00€ (PCM ENVIRONNEMENT).

Montant à inscrire au BP 2024 : 25 932,00€

Financement : AERMC 50% (22 657€) *, CD21 10% (10 000€) et SMABVD 40%

(*) action inscrite dans le cadre du contrat de bassin 2022-2024

- **Étude hydraulique et hydromorphologique sur la Dheune aval (5 ouvrages).** Elaboration d'une stratégie d'action.

Niveau de réalisation prévu à la fin 2024 : 100%

EPCI concerné : CABCS, CAGC, CCSDB.

Solde de la subvention de l'AERMC : 16 225,00€

Missions menées en interne préalablement à des travaux ou des études externalisées

- **Étude pour la mise en place d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides à l'échelle du bassin versant.**

Opérations préalables réalisées en régie : Validation des besoins de l'étude auprès des partenaires technique et financier, Rédaction du cahier des charges ; Élaboration du dossier de consultation pour les entreprises ; Sélection et mandatement du bureau d'études.

EPCI concernés : Toutes (9).

- **Étude opérationnelle pour une restauration hydromorphologique de la Bouzaise à Aignay, dans le cadre de la poursuite des travaux d'arasement du seuil d'Aignay.**

EPCI concerné : CABCS.

- **Dossier Loi sur l'Eau et Déclaration d'Intérêt Générale pour la reconnexion d'un ancien méandre sur la Dheune à Saint-Loup-Géanges.**

EPCI concerné : CAGC.

Suivi du débit des cours d'eau en période d'étiage

- **Suivi assuré sur la période mai / octobre (observation à partir de 37 stations) à l'échelle du Bassin Versant et partage des données avec les services de l'Etat (OFB, DDT). Rédaction d'un rapport pour l'AERMC.**

EPCI concernés : Toutes (9).

Travaux d'entretien des cours d'eau : 26 000,00€ au BP 2024 / Aucun subventionnement

- **Travaux de retrait des embâcles.**

EPCI concernés : Potentiellement toutes (9).

Montant inscrit au BP 2024 : 20 000,00€.

Financement : SMABVD 100%.

-
- **Travaux de gestion des dépôts sédimentaires, 2 sites ont actuellement été identifiés.**

EPCI concernés : CUCM / CABCS.

Montant inscrit au BP 2024 : 6 000,00€.

Financement : SMABVD 100%.

Opérations d'aménagement et de restauration suivies en interne : 263 830,00€ au BP 2024 / Subventionnement attendu : 180 792,00€

- **Travaux de reconnexion d'un ancien méandre sur la Dheune à Saint-Loup-Géanges.**

EPCI concerné : CAGC.

Montant inscrit au BP 2024 : 50 000,00€.

Financement : AERMC 50% (25 000€) *, Région BFC 30% (12 500€) et SMABVD 20%.

(*) action inscrite dans le cadre du contrat de bassin 2022-2024.

-
- **Mise en défens et installations d'abreuvoirs sur les communes de Palleau (4,7 km de cours d'eau concerné).**

EPCI concernés : CCSDB et CABCS

Montant du marché inscrit au BP 2024 : 52 290,00€.

Financement : Région BFC 80% (34 860€) et SMABVD 20%.

-
- **Travaux de réintégration Bouzaise en traversée urbaine de Beaune au droit du tronçon entre le parc de la Bouzaise et le Pont des Oies.**

EPCI concerné : CABCS.

Montant inscrit au BP 2024 : 135 540,00€.

Financement : AERMC 70% (94 878€) *, CD21 10% (13 554€) et SMABVD 20%.

(*) action inscrite dans le cadre du contrat de bassin 2022-2024.

Lutte contre les espèces animales envahissantes : 4 000,00€ au BP 2024

- Régulation des espèces animales envahissantes telles que le ragondin et le rat-musqué avec le concours des associations de piégeurs agréés 21 et 71 –

Montant inscrit au BP 2024 : 4 000,00€.

Financement : SMABVD 100%.

Action d'information / formation des élus : 2 000,00€ au BP 2024

- Sensibilisation des élus sur la gestion de la végétation rivulaire et son rôle dans le bon fonctionnement des cours d'eau. Apports de connaissance et visites de sites.

Montant inscrit au BP 2024 : 2 000,00€.

Animation des postes : subvention de 6539,00€ au BP 2024

- Animation des postes de chargé de mission et de technicien rivière pour l'animation du contrat de bassin.

Subvention inscrite au BP 2024 : 6539,00€ AERMC.

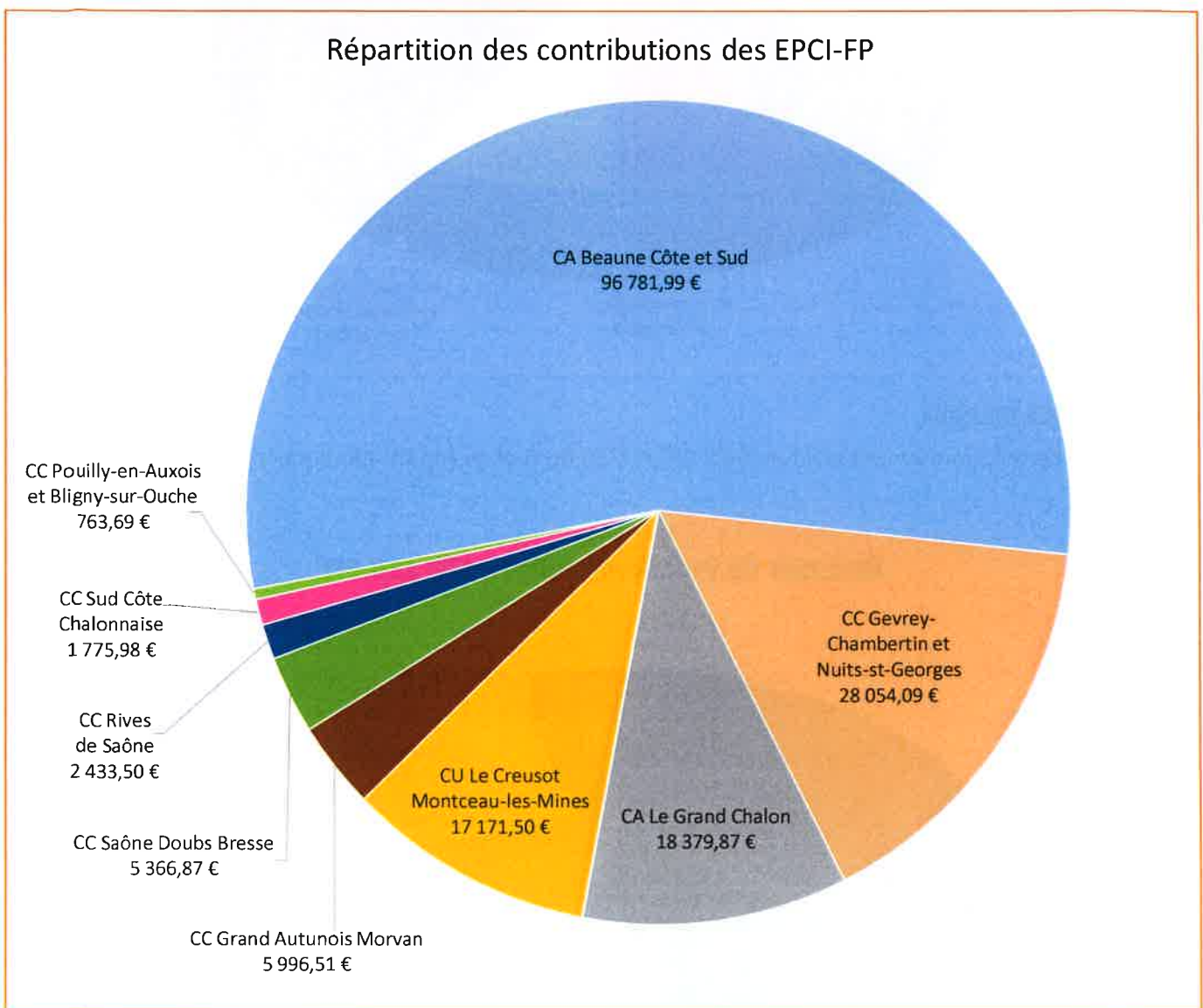
Contributions des collectivités adhérentes

Selon les dispositions de l'article 8-2 des statuts du syndicat, les membres adhérents contribuent au titre des dépenses de fonctionnement et d'investissement selon la clé de répartition suivante : 60% population BV, 20% linéaire de berges et 20% superficie.

Le montant de l'appel à contribution à répartir entre les 9 EPCI-FP a été fixé par décision du Comité syndical à 176 724,00 au titre de l'année 2024

*Augmentation de 7% par rapport à 2023 pour assurer l'équilibre budgétaire, combler une partie de l'inflation et consolider l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant.
(Délibération n°2023-018 du 27 novembre 2023)*

Répartition des contributions des EPCI-FP



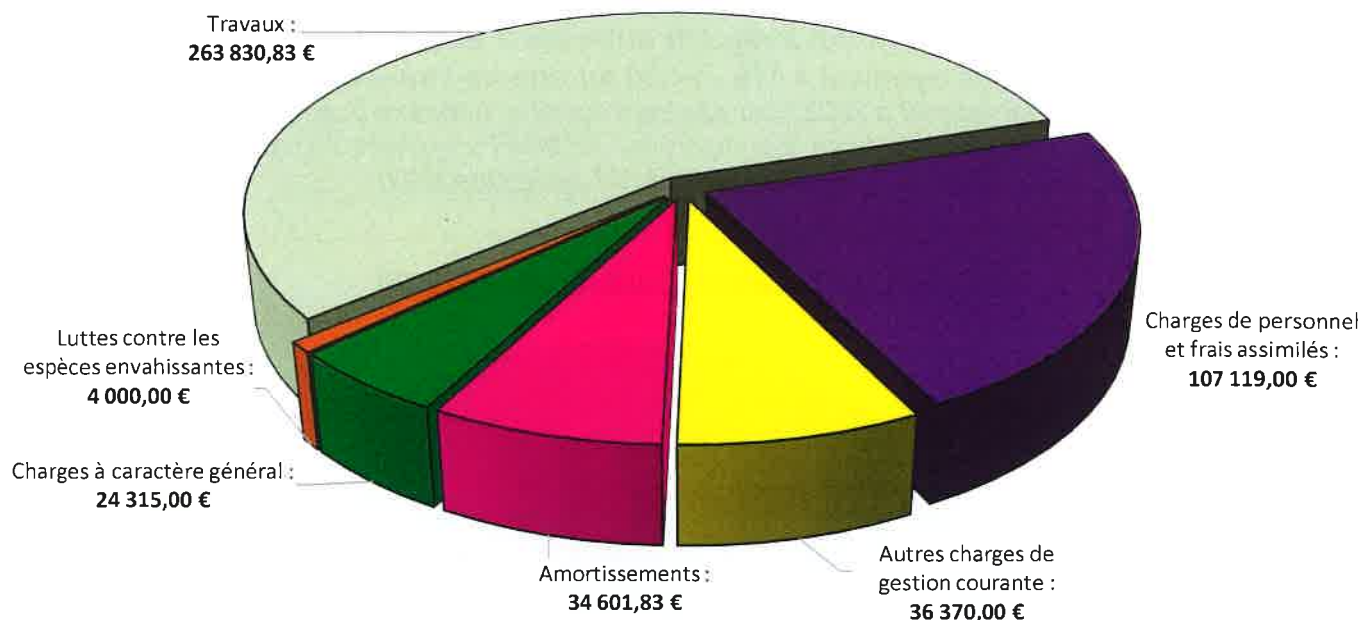
Le montant de l'appel de fonds arrêté à 176 724,00 €, correspond à 29% du montant global du budget 2024 (Investissement et fonctionnement cumulés : 606 288 €).

Section de fonctionnement

Évaluation des dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 470 235,83€ et se répartiraient par chapitre de la manière suivante :

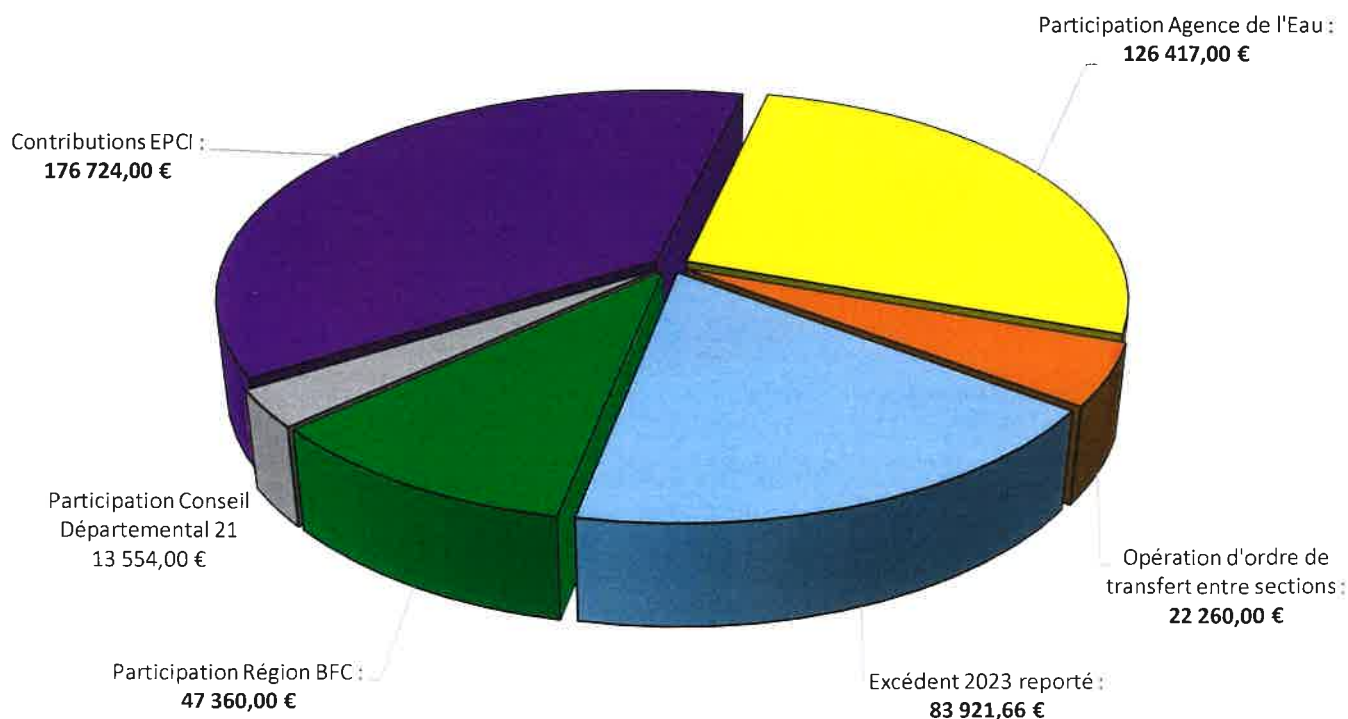
Dépenses de fonctionnement : 470 236,66€



Évaluation des recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèveraient à 470 236,66 € et se répartiraient par chapitre de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement : 470 236,66€

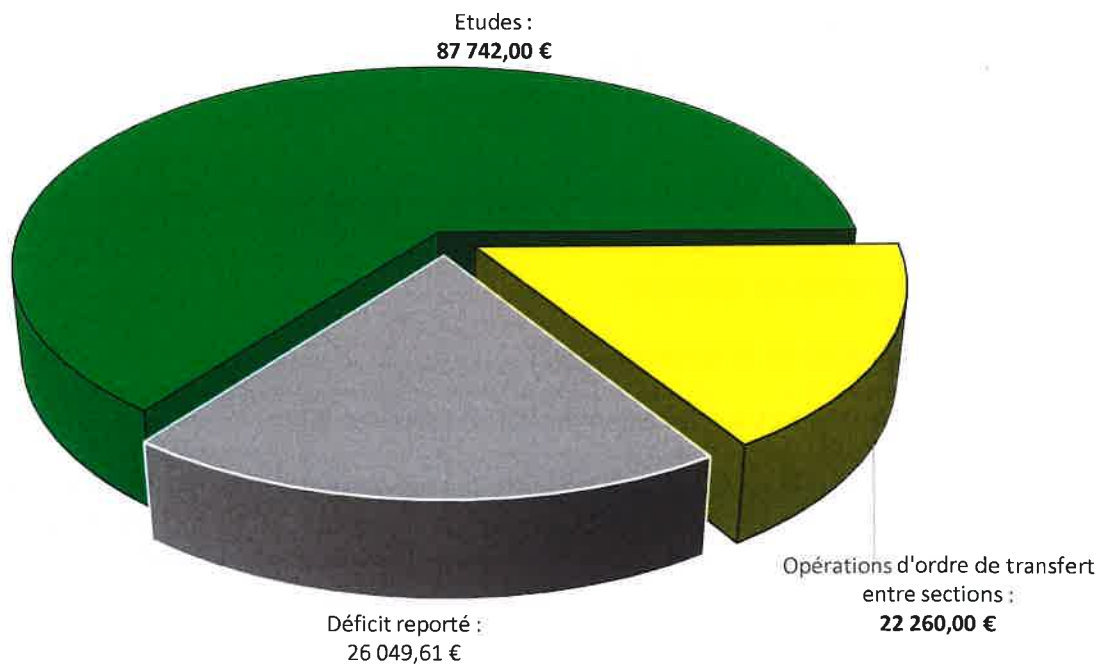


Section d'investissement

Évaluation des dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèveraient à 136 051,61€ et se répartiraient par chapitre de la manière suivante :

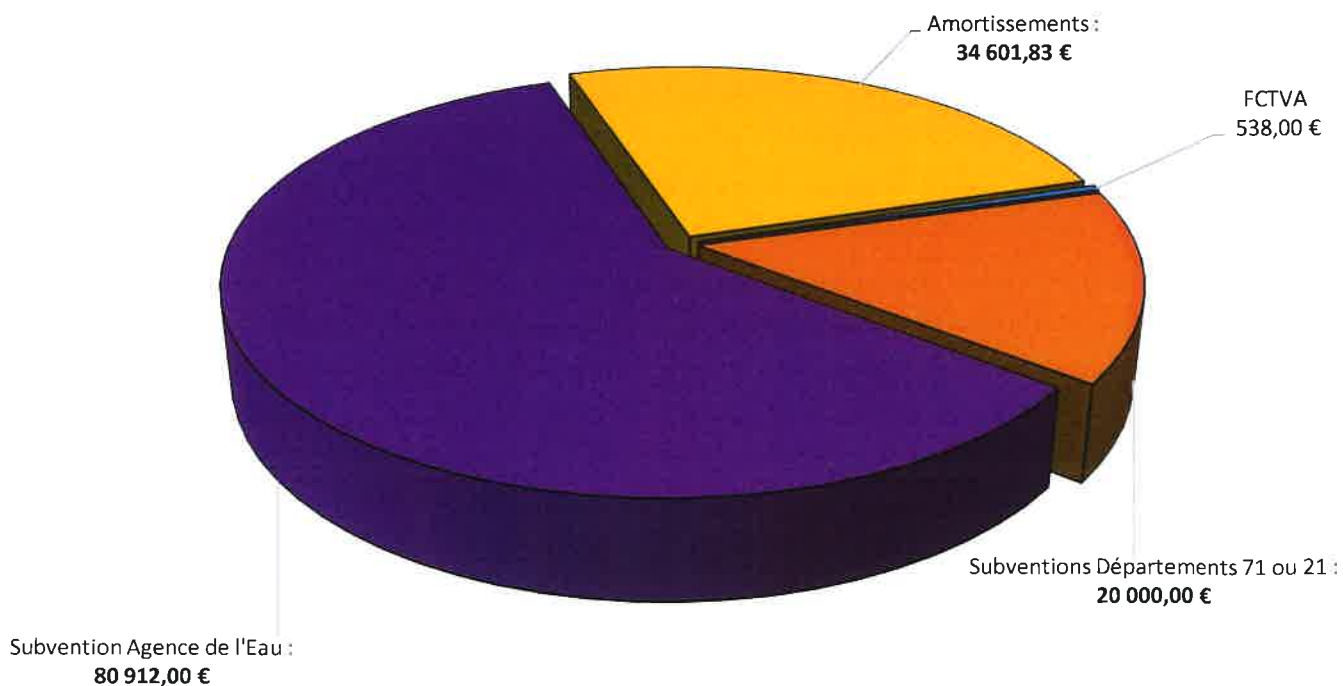
Dépenses d'investissement : 136 051,61€



Évaluation des recettes

Les recettes d'investissement s'élèveraient à 136 051,83 € et se répartiraient par chapitre de la manière suivante :

Recettes d'investissement : 136 051,83€





Siège social :
23, avenue Georges Pompidou
71100 CHALON-SUR-SAONE
☎ : 06.68.83.48.79
@ : sbvdheune@orange.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2024_003

Séance du jeudi 7 mars 2024

Nombre de délégués en exercice :	29
Nombre de délégués présents :	17
- Titulaires :	14
- Suppléants :	3
Excusés :	11
Date de convocation :	01/04/2024

Le sept mars deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à Beaune, sous la présidence de Monsieur LABULLE Marc, Président.

Présents titulaires : COSTE Xavier, BATTAULT Philippe, CASTELLANO Christophe, ALEXANT Joël, DEBOIBE Régis, MARTIN Gilles, DEMOUGEOT Serge, LABULLE Marc, BARRÉ Olivier, SERAFIN Jean-Paul, JUNON Régis, MAILLIOT Marc, SALCE Enio, GESTE James

Présents suppléants : CARION Alain représente ATHANASE Olivier, BOTTOUT Yves-Patrick représente ALEXANDRE Jean-Claude, MIKOLAJSKI Guy représente JANNOT Éric

Excusés : VADROT Guy, GARNIER Jean-Frédéric, CHRISTEL Daniel, POIGNANT Gérard, JOBARD Marcel, VÉRET Dominique, FRIZOT Jean-Marc, CHATRY Georges, VARRAULT Éric, BEAUNNE Jocelyne, MYOTTE Denis

Objet : Règlement Budgétaire et Financier 2024

Rappel du contexte :

Par délibération en date du 18 septembre 2023, le Syndicat a adopté la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Suite à l'adoption du référentiel M57, le SMABVD doit reprendre les principales règles budgétaires et comptables qu'il applique au sein du règlement budgétaire et financier (RBF).

Le RBF a pour objectif de préciser les éléments sur lesquels le Conseil Syndical est amené à opérer des choix, dont essentiellement :

- Les modalités de gestion des Autorisations de Programme (AP), des Autorisations d'Engagement (AE) ainsi que des Crédits de Paiement (CP),
- Les modalités d'information et l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Le RBF doit être adopté avant le vote du premier budget primitif en M57, c'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil Syndical lors de cette séance du 7 mars 2024.

Description du dispositif proposé :

Le présent RBF indique les règles de gestion budgétaire et comptable appliquées par le Syndicat et appelées à durer au cours de la mandature, pour la préparation et l'exécution des budgets, ainsi que la gestion pluriannuelle des crédits.

Décision

Cadre juridique :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L.5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Syndical,

- Approuve le règlement budgétaire et financier (RBF) tel que présenté en annexe.

En séance les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Marc LABULLE

